

La formation

2014

NÉGOCIER :

Nombre de stagiaires	Mini : 12 – Maxi : 15
Durée	3 jours : ➔ Du 24 au 26 février 2014
Lieu	UDFO de l'Ain
Objectif(s)	➔ Acquérir une méthodologie simple pour préparer une négociation collective, la conduire, la suivre et en exploiter le résultat.
Condition(s) à remplir par le stagiaire	➔ DS, secrétaires de syndicat, DP désignés. ➔ DS, RS élus en comité technique. ➔ Avoir effectué le stage « découverte de FO » ou s'engager à le faire pour les camarades spécialement mandatés ayant à mener prochainement des négociations collectives. ➔ Les camarades s'engagent à jouer le jeu d'une participation active à des exercices (études de cas et mise en situation) basés sur une négociation collective imaginaire dans une entreprise du secteur privé.
Programme	Les trois phases de la négociation : ➔ Avant : documentation, stratégies, délégation... ➔ Pendant : écoute, argumentation... ➔ Après : suivi, communication...

CONSEILLER DU SALARIÉ :

Nombre de stagiaires	Mini : 12 – Maxi : 15
Durée	2 jours : ➤ Du 27 au 28 février 2014
Lieu	UDFO de l'Ain
Objectif(s)	➤ Maîtriser la fonction de Conseiller.
Programme	➤ Le cadre et la mise en place de l'institution. ➤ Le rôle du Conseiller du salarié. ➤ Problèmes liés au licenciement.



DÉCOUVERTE FO :

Nombre de stagiaires	Mini : 15 – Maxi : 20
Durée	5 jours : ➤ Du 14 au 18 avril 2014 ➤ Du 29 sept au 3 oct 2014
Lieu	UDFO de l'Ain
Objectif(s)	➤ Établir le rôle et la place du syndicat sur le lieu de travail et dans la société. ➤ Organiser et coordonner le travail syndical.
Condition(s) à remplir par le stagiaire	➤ Manifester un intérêt pour le travail syndical. ➤ Être présenté par son syndicat.
Programme	➤ Rapport des forces dans l'entreprise. ➤ Les représentants du personnel : rôle et moyens d'action. ➤ Les syndiqués, le syndicat, les représentants du syndicat, les structures de la CGT-FO et les organisations syndicales internationales. ➤ L'histoire du mouvement syndical et de la CGT-FO. ➤ L'action syndicale revendicative. ➤ Organisation et répartition du travail syndical. ➤ L'actualité sociale, économique et syndicale.

SE DÉVELOPPER :

Nombre de stagiaires	Mini : 12 – Maxi : 15
Durée	5 jours : ➔ Du 12 au 16 mai 2014
Lieu	UDFO de l'Ain
Objectif(s)	➔ Élaborer et mettre en œuvre un plan de développement du syndicat en s'appuyant sur la méthode de travail et sur les outils pertinents.
Condition(s) à remplir par le stagiaire	➔ Secrétaire de syndicats ou sections syndicales, membre du bureau du syndicat, DS. ➔ Avoir effectué « découverte de FO » ou s'engager à le faire.
Programme	➔ La syndicalisation : succès et/ou difficultés rencontrés par les syndicats. Analyse. ➔ Élaboration, mise en œuvre d'un plan de développement du syndicat : fixation des objectifs.

CONNAITRE SES DROITS :

Nombre de stagiaires	Mini : 12 – Maxi : 15
Durée	5 jours : ➔ Du 8 au 12 sept 2014
Lieu	UDFO de l'Ain
Objectif(s)	➔ Faire appliquer la convention collective et le Code du travail dans l'activité quotidienne du syndicat. ➔ Connaître les règles essentielles de la nouvelle représentativité et la méthode du calcul aux élections professionnelles.
Condition(s) à remplir par le stagiaire	➔ Réservé en priorité aux DP ou aux membres d'un CHSCT, aux camarades de la FP dans le cadre des contrats de droit privé. ➔ Avoir effectué le stage « découverte de FO », être présenté par son syndicat.
Programme	Survol historique du droit du travail, hiérarchie des normes juridiques. Utilisation de la Convention collective et du Code du travail, la représentativité syndicale, les élections professionnelles, mises en pratique à partir de cas concrets.



RÔLE DU CHS CT : pour les salariés des entreprises de – de 300 salariés.

Nombre de stagiaires	Mini : 12 – Maxi : 15
Durée	3 jours : ➔ Du 25 au 27 novembre 2014
Lieu	UDFO de l'Ain
Objectif(s)	➔ Exercer les missions de représentant du personnel au CHSCT en lien avec les actions du syndicat.
Condition(s) à remplir par le stagiaire	➔ Avoir effectué le stage « découverte de FO », ou s'engager à le faire. Être présenté par son syndicat. ➔ Être représentant du personnel au CHSCT ou DP investi des missions de CHSCT. ➔ IMPÉRATIF : être pris en charge par l'employeur.
Programme	➔ Le CHSCT source de revendications : rappel des positions Force Ouvrière en matière d'hygiène et de sécurité, histoire de la prévention des risques professionnels. ➔ Mise en place, fonctionnement, missions, pouvoirs du CHSCT. ➔ Le CHSCT et les organismes de prévention, les accidents du travail et les maladies professionnelles etc.

RÔLE ET FONCTIONNEMENT DU CE :

Nombre de stagiaires	Mini : 12 – Maxi : 15
Durée	5 jours : ➔ Du 15 au 19 décembre 2014
Lieu	UDFO de l'Ain
Objectif(s)	➔ Utiliser les différents « outils » du CE.
Condition(s) à remplir par le stagiaire	➔ Avoir effectué le stage « découverte de FO », ou s'engager à le faire. ➔ Être membre titulaire du CE. ➔ Inscription possible des élus suppléants et des RS après accord du CFMS. ➔ NOTA : le principe de la prise en charge de la perte de salaire par l'employeur et des frais du stage par le CE doit être acquis au préalable.
Programme	➔ L'histoire des CE. ➔ La réunion des CE (ordre du jour, la conduite de la réunion, les délibérations etc.) ➔ Le fonctionnement du CE (rôle du Président, du Secrétaire etc.) ➔ Les moyens du CE (locaux, budget etc.) ➔ Les activités sociales et culturelles (montant de la dotation, analyse et réalisation d'un budget, les prestations exonérées de cotisations sociales). ➔ Le rôle économique du CE ; ➔ Le recours aux experts.